

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA
M.R.C. DE MATAWINIE

RÈGLEMENT N° : 566

VERBALISATION CHEMIN DU MONT-ROY

Règlement ayant pour effet de verbaliser le chemin du Mont-Roy

Le tout tel que décrit dans un contrat devant maître Mireille Beausoleil, notaire à Saint-Félix-de-Valois, sous le numéro 23 202 389.

ATTENDU qu'il est à l'avantage de nombreux contribuables que le chemin du Mont-Roy soit ouvert à la circulation;

ATTENDU que par avis public, les contribuables intéressés ont été dûment invités à assister à la présente séance et qu'opportunité leur a été donnée d'être entendus par le Conseil;

ATTENDU qu'aucune objection ni opposition n'a été formulée contre l'ouverture du chemin Mont-Roy;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été donné par Isabelle Desrosiers, conseillère, lors de la séance du Conseil tenue le 5 juin 2017.

À ces causes et raisons,
Il est proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury
Et résolu

QUE : la municipalité de Saint-Jean-de-Matha adopte à toutes fins que de droits le règlement n° 566, et qu'il soit ordonné, décrété et statué ce qui suit;

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

DESCRIPTION

La municipalité de Saint-Jean-de-Matha se porte acquéreur du terrain à être utilisé comme chemin tel que montré au plan préparé par Gérard Grégoire, arpenteur-géomètre, en date du 29 juillet 2009, lots 26-5, 24-5, 25-4 et 25-2, minute 13951, dossier 209.

ARTICLE 3

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, le chemin du Mont-Roy, comme décrit à l'article 2 sera considéré comme chemin de frontière et sera à la charge des personnes qui y sont obligées légalement à moins qu'il y soit pourvu par règlement ou procès-verbal.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur dans les délais prescrits par la Loi.

**ADOPTÉ À SAINT-JEAN-DE-MATHA
CE TROISIÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET
DEUX MILLE DIX-SEPT.**


Isabelle Desrosiers, Maire suppléante


Nicole D. Archambault, Directrice générale